

**COMPTE RENDU
REUNION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**DU VENDREDI 03 JUILLET 2015
HALL DE LA MAIRIE (COURS NOLIVOS)**

Lieu : Hall de la mairie.

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Personnes présentes :

- = Cabinet URBIS (M. CHAUVEL).

- = Elus :
 - Marie-Luce PENCHARD (Maire), Sonia PETRO (2^{ème} Adjoint), René- Claude MONROSE (3^{ème} Adjoint), Annette FONTAINE (4^{ème} Adjoint), Fred EDOUARD (5^{ème} Adjoint), Jean BOUGHOUGAL (8^{ème} Adjoint), Lucette MICHAUX-CHEVRY (9^{ème} Adjoint), Hugues GUIRIABOYE (Conseiller Municipal), Nicolas ARISTIDE (Conseiller Municipal)

Personnel administratif :

- Mme RENNELA BEAUGENDRE Lucienne (DGSA)
- Mme BEAUDUCEAU Isabelle (Assistante de Direction DGSA)
- M. TURLOTIN Christian (Chef de service DSU)
- Mme Simone BLONDEAU (Secrétaire particulière du Maire)
- Mme LEFORT Diana (Chef de service Urbanisme Aménagement)
- Mme Sylvie MERCIER (Adjointe au Chef de service Urbanisme-Aménagement)
- Mme Christelle BABEL (Affaires foncières Service Urbanisme-Aménagement)

Début de la séance : 18h30.

INTERVENANTS	OBSERVATIONS
Mme le Maire	Débute la séance en précisant que le PADD est un document stratégique d'aménagement de la ville qui permettra ensuite la rédaction des grands principes réglementaires qui seront appliqués par le Maire.

**M.CHAUVEL
(Cabinet URBIS)**

Aborde la présentation succincte du PADD : c'est un recueil d'observations présentant la dynamique de développement, l'expression d'une volonté de l'équipe municipale en concertation avec la population sur différents thèmes (la continuité économique, la préservation du patrimoine architectural.....).

Les orientations sont définies selon 4 critères :

- 1- La recherche de l'équilibre entre le pôle urbain attractif et la ville de proximité. Basse-Terre représente le chef-lieu administratif (préfecture), il y fait bon vivre, le cadre de vie est agréable.
- 2- L'économie est diversifiée.
- 3- La ville est en lien avec son environnement naturel et son patrimoine.
- 4- Accessibilité de la ville, possibilité de stationnement. Limitation de la circulation.

La vision schématique est abordée avec l'explication succincte de la carte.

Orientation N°1 : Ouverture de la ville sur son littoral et sur la Caraïbe.

Le centre-ville : La réflexion est menée sur l'attractivité en terme économique et les besoins d'accessibilité, la préférence est donnée à la place du piéton. Le terminal croisière représente une nouvelle porte d'entrée pour la ville.

Orientation N°2 : Réhabilitation de l'habitat de certains quartiers (Mornes). Projet de revitalisation sur Rivière des Pères. Amélioration des espaces publics.

Economie diversifiée : l'affirmation et le développement des zones d'activités (Calebassier : extension de zone à mener dans les hauteurs, meilleur marquage des entrées du secteur. Desmarais : confirmation de la vocation commerciale du secteur avec une extension sur Morne à Vaches).

Orientation N°3 : Réaffirmation de la dimension patrimoniale de la ville. Mise en lumière des bâtiments remarquables. Les espaces verts de la ville sont non investis par cette dernière.

La ville est en lien avec son environnement naturel et son patrimoine. Les espaces verts sont existants avec les abords des rivières (Galion, Rivière des Pères et aux Herbes).

Favoriser la nature en ville. Notion de continuité écologique (déplacement d'une certaine faune et flore) le long des cours d'eau.

Qualification des espaces d'agrément tels les abords du palais des sports, le jardin botanique.

Valorisation de ces secteurs par leur aménagement en privilégiant la prudence car ce sont des zones à risques.

Qualification des parcs urbains.

Prolongation de l'effort d'aménagement du littoral.

Reverdissement de la ville. Remise en cause de l'urbanisation en rapport aux zones naturelles à risques.

**M.CHAUVEL
(Cabinet URBIS)**

Meilleure gestion du traitement des eaux pluviales.

Remise en cause de la constructibilité sur les Morne, habitations dangereuses.

Orientation N°4 : Aménagements en termes de mobilité. La revalorisation

de la place du piéton, le constat est le suivant, les trottoirs sont étroits. Penser à l'organisation de la mixité pour les rues (piétonnes et voitures), et également la circulation.

Ré-interrogation de ces fonctionnements qui causent des problèmes avec les automobiles, voir limiter ces dernières. On va chercher à faciliter l'accessibilité, le confort pour le piéton qui va fréquenter la ville.

Offre de stationnement efficiente à assurer.

Favoriser la mobilité douce (intégration de liaisons entre la ville basse et haute).

Installation de navettes qui limitent l'impact de la voiture depuis le départ des points de stockage (Parkings).

Accroître l'offre de stationnement.

Favoriser la circulation douce (Piéton et vélo). Aménagement de l'esplanade du port.

Qualification des ruelles servant de liaison à réhabiliter.

Volonté de faire des boulevards mixtes et de développer les transports maritimes.

La ville est saturée au niveau des espaces urbains.

Les objectifs :

- Protection des rares espaces agricoles, qualification des espaces publics auprès des immeubles, mobilisation des disponibilités foncières.
- Amélioration des équipements sportifs existants, connexion des équipements scolaires avec le tissu urbain environnant.
- Maintien de la dimension commerciale.
- Affirmation de la dimension patrimoniale de la ville avec la protection des bâtiments traduite par une réhabilitation du bâti.
- Mise en place de parcours thématiques religieux, historiques.
- Dotation d'équipements de services qui assurent à la population (Mont-Bazin) un certain niveau de confort.
- Amélioration du concept « ville de proximité » par le développement de commerces.

- Mise en place de l'habitation qui correspond aux besoins de la population (Morne à Vaches, Calebassier).

- Offre d'un parc de logements adaptés à tout type de population (personnes âgées, étudiants).

- Développement des services à la personne.

Le quartier de Bas du Bourg :

Diversification de l'offre existante de son quartier jusqu'au Carmel.

Requalification des secteurs, pour celui-ci une réflexion sera menée sur la mise en scène de vie dans ce quartier, sur une meilleure accessibilité au piéton des lieux.

Limitation de la circulation qui est trop intense.

M.CHAUVEL
(Cabinet URBIS)

Mise en place d'une signalétique accentuée qui permettra au touriste de mieux cerner l'histoire du quartier.

Développement de l'offre de l'hébergement touristique (hôtel, chez l'habitant).

Réflexion engagée sur Bas du Bourg avec la suppression des trottoirs, un

<p>M.CHAUVEL (Cabinet URBIS)</p>	<p>espace limité à la voiture avec un traitement du sol. Favoriser les usages piétons aux dépens de la voiture. Revalorisation du quartier en matière patrimoniale, amélioration des voies de desserte principale (allée des Flamboyants, rue Chevalier Saint-Georges et Mallian).</p> <p style="text-align: center;"><u>Calebassier-Desmarais :</u></p> <p>Affirmation de zones d'activités. Extension de la zone de Desmarais (offre de commerces) en liaison avec Morne à Vaches. Pérennisation de l'espace agricole (Distillerie Bologne) presque à sanctuariser.</p> <p>Offre urbaine à développer sur Rivière des Pères, Bas du Bourg, le Carmel et Petit-Paris. Favoriser le développement touristique dans le quartier historique du Carmel et Bébian. Tout ceci doit participer à une notion patrimoniale du territoire, son essor.</p> <p style="text-align: center;"><u>Quartier de Saint-François :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affirmation de la valeur patrimoniale de la ville. - Travaux d'aménagement de l'esplanade avec le traitement du boulevard, sa végétalisation. - Aménagement des lieux à intensité urbaine (Nolivos). - Mise en avant de la dimension culturelle qui souffre d'accessibilité.
<p>M.CHAUVEL (Cabinet Urbis)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Quartier de Petit-Paris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce dernier est lourdement investi par l'urbanisation. - Développement de la zone commerciale en interface avec la commune de Saint-Claude. - Disponibilité d'espaces fonciers en vue d'en faire des lieux d'agrément. - Imagination d'une liaison nouvelle vers le RN pour désengorger la ville (rocade au nord sur les hauteurs). <p><u>Aménagements à prévoir sur différents quartiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Carmel à la rue A. Fengarol : trottoirs non confortables. Suppression des caniveaux. -Les Mornes et Rivière des Pères : Traitement des artères majeures. -Le littoral : Volonté de prolonger le contournement Nord de la ville en vue de désengorger celui-ci. <p>Valorisation des liaisons avec le port de Basse-Terre, elles existent avec les Saintes mais possibilité d'extension avec la côte sous le vent.</p> <p><u>Zoom sur Rivière des Pères :</u> le législateur impose que des symboles soient mis sur la carte. Assurer la continuité écologique de la rivière (abords et le littoral). Renouvellement urbain sur le front littoral et au bord de la rivière. Faciliter les liaisons transversales, qualifier les espaces publics autour des équipements sportifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est un territoire soumis à de grosses contraintes (zones à risques

	<p>du PPR) malgré les travaux d'encrochement effectués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'offre urbaine, accès avec le littoral. - Marquage plus fort des entrées du quartier. - Intensification de la sécurité. - Meilleure lisibilité de la circulation dans le quartier. - Prolongation de l'aménagement du littoral vers le centre-ville. - Nom retrait de la zone rouge proche de la rivière. <p>A fini la synthèse sur la présentation du PADD et laisse la parole au public.</p>
Mme le Maire	<p>Prend la parole et précise qu'au travers de cette présentation, on a la visibilité des zones d'aménagement, ce n'est pas un travail parcelle par parcelle mais plus des orientations, les grandes tendances qui émergent des secteurs ayant pris en compte les aspirations des besoins de la population. Laisse la parole au public et demande s'il y a des questions.</p>
Mme le Maire	<p>Explique qu'il n'y a pas de possibilité de démultiplier les équipements (coût important au niveau de l'entretien.) Il existe un réel problème, le quartier est scindé en deux par le passage de la nationale, la réalisation de liaisons permettra à la population d'accéder à ces équipements car Rivière des Pères en est bien doté. Fait la comparaison avec Petit-Paris qui n'en dispose pas. Parle des problèmes de gestion (hall des sports, piscine).</p>
M. CHAUVEL (Cabinet Urbis)	<p>Dit qu'il y a des secteurs où il y'aura des interventions avec comme exemple la création de terrains de jeux, un meilleur traitement des espaces publics aux abords des hébergements résidentiels sera assurés. Revient sur la carte : qualification de l'espace public, aménagement au mieux des abords pour améliorer la qualité de vie.</p>
Mme le Maire	<p>La réflexion sur l'aménagement est menée, par exemple avec le terrain vide situé face aux terrains de tennis. Des possibilités qui peuvent devenir réelles et figées. Prise en compte des aspirations de la population qui permettra au travers du dialogue de fixer des projets.</p>
Public	<p>Désire des renseignements concernant l'accessibilité des magasins de la ville par rapport à la « Loi Handicap » Demande si poursuite d'aménagement de la rue piétonne</p>
Mme le Président de la Communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre	<p>Répond que l'aménagement se fera petit à petit surtout en termes d'assainissement qui doit continuer à la rue de la République, de ne pas s'alarmer concernant le délai de la réalisation des travaux.</p>

Public	Demande des précisions concernant la rue piétonne à savoir si les voitures pouvaient circuler sans stationner?
Mme le Maire	Répond que leur doléance sera prise en compte, que la municipalité allait réfléchir mais qu'il y aura un parking qui pourra accueillir près de 300 voitures.
M. CHAUVEL (Cabinet Urbis)	Parle de la proposition d'aménagement d'itinéraires qui permettrait le ralentissement des voitures en plaçant le piéton prioritaire. Aménagement de places piétonnes.

Fin de la séance : 19h30.